



Devis pas signé travaux réalisés

Par alice1975

Bonjour

L'entreprise que le syndic a embauché pour réaliser des travaux dans notre appartement à cause d'une merule nous réclame 2000 euros pour les travaux peinture qu'a réalisés.

La peinture n'était pas prise en charge pour l'assurance copropriété donc c'était à nous de le faire,

J'ai parlé une fois avec le patron et jamais j'ai eu le devis et il dit que moi j'ai donné l'accord verbal.

Il a compris ce que il voulait comprendre et maintenant on a reçu une lettre recommandée qu'on ne paie pas pour le premier février il va aller par la voie judiciaire. Qu'est-ce qu'on pourrait faire?

Merci d'avance